

commune de
CRISSIER



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 43/2021-2026

Bâtiments scolaires - Travaux d'aménagements et d'entretien

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

9 février 2023 à 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

23.01.2023



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal divers travaux nécessaires pour le bon fonctionnement, l'usage et la sécurité des bâtiments scolaires de la Commune de Crissier.

2. Préambule

Après analyse par le service du patrimoine communal de l'ensemble des bâtiments scolaires et de leurs alentours, l'importance des travaux d'entretien ou d'aménagements implique de proposer au Conseil communal un préavis en lieu et place de les intégrer dans le budget de fonctionnement annuel pour l'année 2023.

Les sites scolaires impactés dans ce préavis sont les collèges de Marcolet ainsi que celui de Chisaz. Les collèges de la Carrière et de la Romanellaz ne sont pas traités du fait de leur année de construction ou des récents travaux déjà réalisés. Le pavillon des Noutes n'est également pas impacté, en raison de la planification en cours et de la validation par le Conseil du préavis n°32/2021-2026, relatif à la demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un concours d'architecture.

Au collège de Marcolet, il faut intervenir sur les vestiaires de la salle omnisports et particulièrement sur les installations sanitaires des douches.

Au collège de Chisaz, les besoins en locaux complémentaires sont nécessaires en particulier pour des salles de dégagement. L'ensemble des classes est occupé pour les degrés d'enseignement de 5^{ème} et 6^{ème} Harmos dans les alvéoles A, B et C côté terrain de football. Du côté du parking, il n'y a pas de classes disponibles elles sont occupées par la salle de travaux manuels, par l'école de musique, ainsi que par la salle de travail des maîtres. La seule option est d'adapter la salle de l'école ménagère pour créer deux salles de dégagement.





Cet aspect a été traité en séance de planification scolaire et validé par la répondante de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). En effet, pour le bon fonctionnement de l'école, un minimum de deux classes de dégagement est nécessaire afin d'assurer les appuis ou les aides à l'intégration. Cela permet de sortir un ou plusieurs élèves d'une classe, dans le but de les assister sans perturber le bon fonctionnement de l'enseignement.

La commission de planification scolaire se réunit après chaque rentrée des classes, afin de déterminer les besoins futurs en fonction des nouveaux habitants et des futurs projets de construction sur le territoire communal. Elle a permis d'observer, depuis deux années, un nombre croissant d'élèves sur le site de Chisaz et la potentialité de la problématique de surfaces dans ce collège. Afin de pallier ce phénomène, il est préférable d'adapter les locaux et de créer de nouveaux espaces. Le choix de la salle de l'école ménagère s'est imposé du fait qu'elle n'est actuellement pas utilisée par les élèves primaires de 1^{ère} à 6^{ème} Harmos. Une classe similaire est située au collège de Marcolet et suffit pour ce type d'enseignement.

3. Travaux au collège de Marcolet

Le collège de Marcolet a été construit en 1973. L'extension de celui-ci avec la salle omnisports date de 1990. Sa construction avait fait l'objet d'un préavis au Conseil communal en 1987 (n° 20) pour un coût total de Fr. 36,9 mio. Les derniers investissements concernaient, entre autres, les réfections des verrières de la salle omnisports ainsi que de la direction des écoles pour un montant total proche de Fr. 215'000.-. Un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 167'000.- a été voté en 2012 pour la réfection et modernisation du système de régulation.

Depuis plusieurs années, nous connaissons des problèmes avec les douches de la salle omnisports de Marcolet sur l'ensemble des quatre vestiaires des salles 112 et 113. Le système datant de 1990, il est devenu impossible de trouver des pièces pour réparer les douches. Les 2 vestiaires de la salle 111 ne sont pas impactés ayant été construits avec un système de douches murales.

Il s'agit d'un système bien particulier de stations de douches pendues au plafond et équipées de cinq robinetteries selon photo ci-après. Chaque vestiaire est composé de deux stations de douches qui doivent être remplacées, ce qui représente huit installations.





Du fait de cette intervention, nous prévoyons également de remplacer les faux-plafonds de tous les vestiaires y compris ceux de la salle 111, ce qui représente environ de 300 m² de plafond. Avec le temps, ces derniers ont été maltraités et ont subi passablement l'air humide des locaux sanitaires.

Le remplacement n'est pas proposé uniquement pour des aspects esthétiques, mais surtout pour des raisons de sécurité. En effet, la structure porteuse de ces plafonds est à reprendre également, les plaques n'étant plus maintenues correctement.

4. Travaux au collège de Chisaz

Le collège de Chisaz a été construit en 1962 et a subi une rénovation importante en 1993, pour un montant d'environ Fr. 800'000.-. Diverses rénovations ont également été effectuées en 1997, 1998, 2000 et 2008 pour un montant total d'environ Fr. 480'000.-. En 2019, le pavillon provisoire avait dû être démonté pour des raisons de sécurité.

Afin de créer les deux locaux de dégagement, il faut adapter en quatre espaces distincts la salle de l'école ménagère présentée sur la photo ci-dessous :



Actuellement la salle de l'école ménagère est composée de deux espaces, soit la salle de cuisine et un réduit à l'arrière qui sert de stockage mais également de local de nettoyage pour la conciergerie. Ce local technique doit être conservé tel qu'il est parce qu'il s'agit du seul local de nettoyage du collège où l'agent d'exploitation entrepose les machines lui permettant les remplissages et les vidanges, ainsi que l'usage de machines à laver et sécher.

La création des deux salles de dégagement va se réaliser côté parking et nous allons créer un couloir, côté préau permettant l'accès au local technique. Depuis ce couloir, nous accéderons aux deux salles de dégagement.

La délimitation des espaces sera réalisée en maçonnerie.



Les travaux débiteront principalement par le démontage des îlots de cuisine, des installations électriques, des faux-plafonds et le piquage du sol en carrelage.

Les cloisons en maçonnerie seront ensuite montées, comprenant les portes d'accès en menuiserie.

L'électricité sera mise à neuf et des nouveaux luminaires installés dans les salles et le couloir après la remise en place des faux-plafonds adaptés.

Les murs seront ensuite traités et peints, puis un nouveau revêtement de sol en PVC posé.

La commande de stores doit également être adaptée, afin que chaque local possède une commande individuelle.

Les locaux seront alors équipés de matériel éducatif, mobiliers et tableaux, pour accueillir des élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024.

5. Coûts

L'estimation des coûts est établie sur la base de devis. Les devis ont été transmis par les entreprises après visite sur place et détails transmis par nos soins.

Travaux de Marcolet

+ Remplacement des stations de douches	Fr. 170'000.-
+ Remplacement faux-plafonds	Fr. 100'000.-
+ Divers et imprévus	Fr. 15'000.-
+ Total travaux Marcolet	Fr. 285'000.-

Travaux du collège de Chisaz

+ Maçonnerie	Fr. 25'000.-
+ Menuiserie	Fr. 6'000.-
+ Electricité	Fr. 12'500.-
+ Revêtement de sol	Fr. 12'500.-
+ Plâtrerie peinture	Fr. 6'000.-
+ Faux-plafond	Fr. 25'000.-
+ Stores	Fr. 9'000.-
+ Mobilier et matériel éducatif	Fr. 30'000.-
+ Divers et imprévus	Fr. 9'000.-
+ Total travaux du collège de Chisaz	Fr. 135'000.-

Total des travaux	Fr. 420'000.-
-------------------	---------------

6. Planning intentionnel

Nous prévoyons d'entreprendre les travaux durant les prochaines vacances scolaires estivales 2023.



7. Financement

<i>Plan des investissements 2023-2027</i>			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2023-2027 pour un montant de Fr. 310'000.-			
Total des investissements prévus de 2023 à 2027			Fr. 117 482 000
Divers préavis déjà votés			Fr. 50 858 000
Préavis en cours au 23 janvier 2023			
40/2021-26	Crédit-cadre pour le renouvellement énergétique	Fr. 300 000	
41/2021-26	Aménagement public du rez-de-chaussée du Château	Fr. 50 000	
43/2021-26	Bâtiments scolaires - travaux d'aménagements et d'entretiens	Fr. 420 000	Fr. 770 000
Solde des investissements à voter selon plan 2023-2027			Fr. 66 314 000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2023-2027			Fr. 460 000
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>			
Montant du crédit souhaité			Fr. 420 000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.		
Amortissements	Ces coûts seront amortis dans un délai de 10 ans.		
Charges de fonctionnement	Cet investissement n'entraînera pas de coûts de fonctionnement supplémentaires.		

8. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 43/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements et d'entretien des collèges de Marcolet et de Chisaz proposés dans le cadre du présent préavis.



accorde

à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 420'000.-, le mode de financement et d'amortissement ainsi que les charges de fonctionnement selon les détails figurant au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie



Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Laurent Bovay, Syndic